



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 59518

Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur au sujet des réponses à apporter aux actes de délinquance. Les incivilités, la délinquance en général, commencent à gangrener nos villes et deviennent un sujet de préoccupation de nos concitoyens qui se sentent abasourdis et sans réponse face à un climat d'insécurité jugé constant. Au vu de cette situation, le Gouvernement a décidé de mettre en place un traitement plus efficace de la situation. En conséquence, il lui demande par quels moyens et sous quelle forme il entend répondre à la préoccupation de sécurité publique en France.

Texte de la réponse

Assurer la protection des personnes et des biens et lutter résolument contre l'insécurité et le développement des incivilités sont une préoccupation essentielle du Gouvernement et constituent les missions premières de la police nationale. La population est en effet sensible aux diverses manifestations de petite et moyenne délinquance qui sont préjudiciables à la cohésion sociale. Le ministre de l'intérieur a donc engagé une réforme en profondeur axée sur la mise en place de la police de proximité, nouvelle doctrine d'emploi de la sécurité publique visant à renforcer la présence de policiers polyvalents dans les quartiers pour établir des relations plus étroites avec les acteurs de la vie sociale. Dès à présent les deux-tiers de la population relevant des services de la sécurité publique sont couverts par l'application opérationnelle de la police de proximité dont la deuxième vague a été engagée en octobre 2000. Au niveau local, la lutte contre la délinquance des mineurs suppose une action commune des services en charge de ces missions. C'est le sens du partenariat mis en oeuvre avec les contrats locaux de sécurité passés entre l'Etat et les collectivités locales auxquels les préfets ont été sensibilisés. Dans ce cadre, 550 contrats locaux de sécurité sont aujourd'hui signés, d'autres sont en cours de signature. La police nationale bénéficie de moyens importants nécessaires à la dernière phase de généralisation de la police de proximité, tout d'abord au travers d'emplois-jeunes incorporés au titre d'adjoints de sécurité (15 300 sont actuellement en service ou en formation au sein de la police nationale) et d'importants recrutements anticipés de gardiens de la paix afin d'augmenter le potentiel des effectifs opérationnels après avoir préalablement compensé les départs de fonctionnaires à la retraite et mettre les effectifs à l'équivalent de ceux du 1er janvier 1995. Répartis sur 1998, 1999, et 2000 près de 2 500 recrutements anticipés ont permis de compenser les départs constatés depuis 1994 ; 1998 : 492 gardiens de la paix sur 4 803 entrés à l'école ; 1999 : 1 430 gardiens de la paix ont été recrutés en surnombre ; 2000 : 1 000 gardiens de la paix. Il en résulte que pour les années 1999-2000 et 2001 ce sont 16 931 gardiens de la paix qui sont sortis des écoles de formation initiale pour être affectés dans les services opérationnels de la police nationale. Des moyens matériels supplémentaires ont également été mobilisés. Ainsi, en 2001, le budget de fonctionnement de la police nationale augmente de 6,8 % (+ 277 millions de francs). Entre 1998 et 2001, le budget de la police se sera accru de quelque 540 millions de francs, soit près de 15 %. Dans ce cadre, ce sont 450 millions de francs qui ont d'ores et déjà été affectés au renforcement des moyens des circonscriptions de sécurité publique impliquées dans la police de proximité.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59518

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 avril 2001, page 1908

Réponse publiée le : 10 décembre 2001, page 7105